

Merci de compléter également un formulaire de déclaration de situation.

Art. L.523-1 à L.523-3 et L.581-1 à 10, R.523-1 à R. 523-8 et R. 581-1 à R. 581-10, L.582-1 et L.582-2, R.582-1 et suivants, R.523-3-1, R.523-3-2 et L.755-17, D.523-1 à D.523-3, D.755-7 et D.755-8 du code de la Sécurité sociale relatif à l'Asf, au recouvrement et à l'intermédiation financière des pensions alimentaires.

**Ce qu'il faut savoir pour compléter ce formulaire :**

**Vous devez regrouper sur un même formulaire les enfants ayant les mêmes parents**

Pour demander l'Asf, l'Arpa ou l'If pour d'autres enfants, vous devez compléter un autre exemplaire de ce formulaire.

**I. Si vous demandez l'Asf et l'Arpa,**

Vous vivez Seul(e) En couple	Dans cette situation :	Compléter les rubriques suivantes	Prendre connaissance des notices suivantes
✓	L'autre parent n'a pas reconnu votre enfant	<b>Rubriques n° 1 et 2</b>	<b>Notice A</b>
✓	L'autre parent est décédé	<b>Rubriques n° 1, 2 et 3</b>	<b>Notice B</b>
✓	L'autre parent ne participe pas financièrement à l'entretien de votre enfant et votre pension n'est pas fixée	<b>Rubriques n° 1, 2, 3, 4, 5, 10 et 11</b>	<b>Notice C</b>
✓	Votre jugement ne fixe pas de pension	<b>Rubriques n° 1, 2, 3, 4, 6, 10 et 11</b>	<b>Notice D</b>
✓	L'autre parent paye une pension alimentaire dont le montant est inférieur à l'Asf	<b>Rubriques n° 1, 2, 3, 4, 7, 10 et 11</b>	<b>Notice E</b>
✓ ou ✓	L'autre parent ne paye pas ou que partiellement le montant de la pension fixée	<b>Rubriques n° 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 11</b>	<b>Notice F</b>

**II. Si vous demandez l'intermédiation financière des pensions alimentaires**

Vous vivez Seul(e) En couple	Dans cette situation :	Compléter les rubriques suivantes	Prendre connaissance des notices suivantes
✓ ou ✓	On vous doit une pension alimentaire (créancier)	<b>Rubriques 1, 2, 3, 4, 7 ou 8, 9, 10 et 11</b>	<b>Notice G</b>
✓ ou ✓	Vous devez verser la pension alimentaire fixée (débitéur)	<b>Rubriques 1, 2, 3, 4, et 9</b>	<b>Notice G</b>

**III. Si vous souhaitez demander l'Asf pour un enfant recueilli**

Vous devez également compléter le formulaire Asf « Demande complémentaire tiers recueillant »

**Rubrique 1 : Renseignements vous concernant**

Nom de famille : ..... (de naissance)      Nom d'usage : ..... (facultatif)

Prénoms : ..... (dans l'ordre de l'état civil)      Date de naissance :    [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

Numéro de sécurité sociale :    [ ]

Organisme qui vous verse les prestations si vous êtes déjà allocataire (Caf, MSA, etc.) : .....      Numéro allocataire :    [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] (si vous en possédez un)

**Rubrique 2 : Les enfants pour lesquels vous faites votre demande**

Rappelez ici l'identité des enfants concernés ayant les MÊMES parents (si les parents sont différents, faire une demande par parent concerné)

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance	Enfant reconnu	
.....	.....	[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
.....	.....	[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
.....	.....	[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
.....	.....	[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

**! Pensez à dater et signer votre demande avant de la renvoyer à votre Caf/MSA**

S 7168

Emplacement réservé

Date demande :





### Rubrique 10 : Cas de violences (prendre connaissance de la notice H)

Votre enfant et/ou vous-même êtes confrontés à des menaces ou violences physiques, psychologiques ou sexuelles de la part de l'autre parent ?

Oui       Non

L'autre parent reste tenu à l'entretien de votre enfant. Toutefois, le fait de subir des violences peut justifier que vous soyez dispensé(e) d'engager une action pour faire fixer une pension alimentaire ou pour en obtenir le recouvrement. Souhaitez-vous être dispensé(e) de cette obligation ?

Oui       Non

### Rubrique 11 : J'autorise ma Caf/MSA à agir en mon nom

Signer ma demande entraîne « **subrogation\* et mandat** » à ma Caf/MSA pour engager ou poursuivre toute action contre le parent défaillant et obtenir le paiement de la pension mise à la charge du parent de chaque enfant visé par la présente demande.

*Cette action sera engagée en cas de défaillance de versement de pension alimentaire par l'autre parent s'il est solvable.*

Vous pouvez aussi choisir de donner « **subrogation\* et mandat** » à votre Caf/MSA pour :

Le paiement de la prestation compensatoire ou de la pension alimentaire due pour vous-même

\* substitution d'une personne à une autre dans une relation juridique.

### → Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle emploi, du service des Impôts et de l'Agence des services et des paiements (Asp). A la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité (bulletin(s) de salaire...) et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

Signature du demandeur ou de son représentant

Fait à ..... le :

*Si le signataire est un représentant du demandeur, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :*

.....  
.....  
.....

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-9 et L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf/MSA ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (Rgpd) et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code des relations entre le public et l'administration.

Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non-recours au droit, de statistiques, recherches et études.

#### Emplacement réservé

Date demande :



**A NOTER :**

Vous pouvez faire cette demande pour les enfants âgés de moins de 20 ans pour lesquels vous ne percevez pas de prestations familiales.

Si vous manquez de place pour nous communiquer toutes informations nécessaires, vous pouvez les inscrire sur papier libre à joindre à votre demande.

**NOTICE A – Votre enfant n'a pas été reconnu par l'autre parent**

Vous devez joindre à votre demande la copie d'un acte de naissance intégral de votre enfant datant de moins de trois mois.

Si vous disposez d'un jugement fixant des subsides qui ne vous seraient pas versés, vous pouvez aussi compléter les rubriques 3, 4, 8, 10 et 11.

**NOTICE B – L'autre parent de l'enfant est décédé**

Vous n'avez aucune pièce à joindre. Votre Caf/MSA reviendra vers vous si besoin pour vous demander des pièces complémentaires.

**NOTICE C – Pension non fixée - absence de titre fixant la pension**

Vous pouvez engager des démarches en fixation de pension alimentaire auprès du Tribunal judiciaire si vous souhaitez bénéficier à terme d'un titre qui fixe la pension alimentaire.

Vous devrez, dans ce cas, transmettre à votre Caf/MSA la copie de la preuve de l'engagement d'une procédure en vue de faire fixer la pension alimentaire (le document doit explicitement le mentionner).

En l'absence de ce justificatif, votre Asf ne vous sera versée que pendant quatre mois.

**NOTICE D – Pension non fixée - présence d'un jugement sans pension**

Vous devez joindre à votre demande la copie du jugement ne fixant pas de pension alimentaire.

**NOTICE E – Pension fixée et payée**

Vous devez joindre à votre demande la copie du titre fixant la pension alimentaire.

(voir la définition du titre en page 2).

**NOTICE F – Pension fixée non payée ou payée partiellement**

Vous pouvez remplir cette demande si votre jugement fixe des subsides

Vous devez joindre à votre demande la copie :

- du titre fixant la pension alimentaire (voir la définition du titre en page 2) ;
- des accusés de réception de la notification du jugement par le greffe (à réclamer au greffe du Tribunal judiciaire) ou de l'acte de signification du titre par huissiers de justice.

**NOTICE G – Intermédiation financière des pensions alimentaires**

L'intermédiation financière est un service proposé par l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) de votre Caf/MSA, qui se propose d'être votre intermédiaire dans le versement de la pension alimentaire due pour l'entretien de vos enfants.

- soit pour les 24 dernières mensualités maximum non versées et celles à venir ;
- soit pour celles à venir.

L'aripa collectera la pension alimentaire auprès du parent qui la doit et la reversera à l'autre parent.

La prestation compensatoire ne peut pas faire l'objet d'une intermédiation financière des pensions alimentaires.

Vous devez également joindre à votre demande les documents prévus par la Notice E ou F (ci-dessus)

**NOTICE H – Votre enfant ou vous-même êtes victime de violences de la part de l'autre parent**

Votre Caf/MSA peut vous verser l'Asf si vous joignez à votre demande la photocopie d'un document officiel attestant de ces violences (dépôt de plainte, jugement, etc.).

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez demander à votre Caf/MSA :

- de continuer à vous aider dans vos démarches en vue de faire fixer ou de recouvrer une pension pour vous et vos enfants ;
- ou d'arrêter ces démarches.

Vous continuerez à percevoir l'Asf pour vos enfants.



Merci de compléter également un  
formulaire de déclaration de situation

Art. L.523-1 à L.523-3 et L.581-1 à 10 et R.523-1 à R.523-8 et R.581-1 à  
R.581-9 et L.755-17, D.523-1, D.523-2, D.755-7 et D.755-8 du code de de la Sécurité sociale

**Ceci est le formulaire complémentaire au formulaire "Demande d'Allocation de soutien familial" à joindre, par les tiers qui ont recueilli un (ou des) enfant(s) dont ils ne sont ni le père ni la mère.**

**Pour toute information complémentaire, notamment sur les conditions requises pour agir en justice ou demander une aide au recouvrement, rendez vous sur [caf.fr](http://caf.fr) ou [msa.fr](http://msa.fr) dans la rubrique Allocation de soutien familial.**

### → Merci de rappeler votre identité

Nom de famille : ..... Prénoms : .....  
(de naissance) (dans l'ordre de l'état civil)  
Date de naissance : [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ] Numéro d'allocataire (si vous en possédez un) : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
Numéro de Sécurité sociale : [ ]  
Vous demandez l'ASF au titre d'un (ou des) enfant(s) que vous avez recueilli(s) :  oui  non

### → Les renseignements sur l'autre parent du ou des enfants recueillis

Les renseignements indiqués ci-dessous sont **obligatoires** et concernent :  le père  la mère

Nom de famille : ..... Prénoms : .....  
(de naissance) (dans l'ordre de l'état civil)  
 Il(elle) n'a pas reconnu le(s) enfant(s), **n'oubliez pas de joindre les pièces listées en page 4 de la demande d'Allocation de soutien familial.**

Il (elle) est décédé(e) le [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]. **Ne complétez pas les autres rubriques. Detez et signez seulement votre demande à la page 3.**

**Dans tous les autres cas, renseignez les informations suivantes si connues.**

Date de naissance : [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ] Lieu de naissance : .....  
Dernière adresse connue : .....  
Numéro Sécurité sociale : [ ]  
N° d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers : .....  
Etablissement bancaire, postal ou d'épargne et son N° de compte : .....  
Nom et adresse de son employeur ou de son entreprise : .....  
.....

S'il perçoit des revenus autres que d'activité, précisez leur nature, leur montant ainsi que, pour chacun d'eux, le nom de l'organisme qui le lui verse : .....  
.....  
.....

### → Les enfants ayant les mêmes parents pour lesquels vous demandez l'Asf

Si vous avez recueilli des enfants nés de parents différents, vous devez compléter une autre demande d'ASF et une autre demande complémentaire ASF tiers recueillant. Un formulaire d'ASF ne peut concerner que des enfants ayant les mêmes parents.

Nom de l'enfant	Prénoms de l'enfant <i>(dans l'ordre de l'état civil)</i>	Date de naissance de l'enfant
1 .....	.....	[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]
2 .....	.....	[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]
3 .....	.....	[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]
4 .....	.....	[ ][ ] [ ][ ] [ ][ ][ ][ ]

S 7135 a - 02/2017

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



## 2 Allocation de soutien familial - Demande complémentaire tiers recueillant

### → Votre pension alimentaire

**ATTENTION** il est possible que vous ayez à cocher des informations dans différents cadres : lisez attentivement l'ensemble des situations.

En fonction de votre situation, veuillez vous reporter à la page 4 de la demande d'Allocation de soutien familial pour connaître les pièces à joindre.  
Besoin d'aide pour remplir ce formulaire ? Consultez la notice en page 5 de la demande d'Allocation de soutien familial.

**1 Vous avez un titre exécutoire qui a fixé une pension alimentaire**  
(pour la définition du titre exécutoire, reportez-vous à la notice p. 5 du formulaire de demande d'Allocation de soutien familial)

**L'autre parent :**

n'a jamais payé la pension

ne paye pas la pension régulièrement (ex. un mois sur deux). Précisez le dernier mois impayé :

Listez sur papier libre l'ensemble des paiements reçus mois par mois ainsi que le montant payé.

ne paye plus la pension. Précisez depuis quand la pension alimentaire est impayée (mois/année) :

ne paye pas la pension entièrement. Depuis le (mois/année) :

Listez sur papier libre l'ensemble des paiements reçus mois par mois ainsi que le montant payé.

**Avez-vous engagé des démarches auprès d'un huissier de justice pour récupérer la pension alimentaire ?**

Oui  Non

Si oui, pour la période du       au

**L'autre parent paye intégralement la pension alimentaire :**

Précisez le montant mensuel de votre pension alimentaire : ..... €.

La pension est payée depuis le (mois/année) :

**2 Vous n'avez pas de titre exécutoire qui fixe le montant de la pension alimentaire et l'autre parent ne participe pas ou plus financièrement à l'entretien de votre enfant**

**Précisez depuis quelle date (mois/année) :**

Vous ne connaissez pas l'adresse et la situation financière de l'autre parent.

Vous connaissez l'adresse et la situation financière de l'autre parent.

N'oubliez pas de renseigner ces informations en page 1.

**Vous avez entrepris des démarches qui sont en cours :**

pour faire fixer une pension alimentaire :  pour vous-même  pour le(s) enfant(s)

Vous souhaitez vous faire aider par votre caisse dans vos démarches pour améliorer vos relations avec l'autre parent, notamment par le recours à une médiation familiale :  Oui  Non

**3 Vous avez un jugement qui ne fixe pas ou plus de pension alimentaire pour les motifs suivants mentionnés dans le jugement :**

En raison de la faiblesse ou de l'absence de ressources du parent

En raison de l'absence d'éléments connus sur sa situation

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :



### 3 Allocation de soutien familial - Demande complémentaire tiers recueillant

---

#### → Subrogation et mandat

J'ai pris connaissance du fait que ma demande entraîne "**subrogation et mandat**" au profit de ma caisse d'Allocations familiales/Caisse de Mutualité sociale Agricole.

Je donne également **mandat** à ma Caisse d'Allocations Familiales/Caisse de Mutualité sociale Agricole pour engager ou poursuivre toute action contre le parent défaillant pour obtenir le paiement de la pension mise à la charge de l'enfant que j'ai recueilli par jugement, accord de médiation familiale homologué ou convention de divorce par consentement mutuel déposée devant notaire. Cette action pourra être engagée dès lors qu'une défaillance dans le paiement de la pension alimentaire ainsi fixée sera constatée.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Signature de l'allocataire, de son représentant

---

#### → Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

A ..... , Le : .....

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Signature de l'allocataire, de son représentant

#### **Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.**

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L.441-6 du Code pénal-prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

---

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

